



DEPOT DE PLAINTE INDEMNISATION ET CONSEIL

Par **jls**, le **23/05/2009** à **19:35**

Etant a la recherche d'informations concernant la loi Badinter je suis arrivé sur votre site internet expliquant cette loi.

j'habite la Savoie. Au mois de janvier 2009, ma sœur (66 ans passager de voiture) et mon beau frère (68 ans conducteur) ont été tués par une voiture qui venait dans le sens contraire.

Le rapport de police prouve que la voiture adverse roulait à grande vitesse et s'est déportée sur la gauche.

Les 5 enfants ont portés plainte. Les frères et sœurs ont été contactés par l'avocat des enfants (chargé de l'affaire) nous proposant une indemnisation

de 7500€ (au total) chacun hors frais et 12000€ pour mon père (agé de 87 ans).

Que devons nous faire sachant que l'avocat nous attend tous fin mai 09?

Devons nous accepter ou devons nous aussi porter plainte?

Si nous acceptons qu'elles en sont les conséquences?

Je vous remercie de l'aide que vous m'apporterez.